PA/NL/EG

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE ROBESPIERRE (R.D.223A)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être effectués rue Robespierre par l'entreprise Mesquita SARL UNIP – 5 rue de Choisy – 94400 Vitry-sur-Seine et le Service Maintenance Prévention du Patrimoine Bâti – Direction des Bâtiments Communaux, tous deux agissant pour le compte de la Ville d'Ivry-sur-Seine (remise en état de la clôture de l'espace vert Robespierre),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Robespierre** sur le tronçon compris **entre la rue Gaston Cornavin et le bateau d'accès livraisons au Robespierre** à compter **du 25 septembre 2023 à 9 heures** et jusqu'au **11 décembre 2023 à 17 heures :**

- **Neutralisation du stationnement à l'avancement et selon les besoins du chantier**
- **Neutralisation du trottoir à l'avancement du chantier** : les piétons seront déviés sur le stationnement neutralisé et sécurisé à cet effet
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du service Maintenance Prévention du Patrimoine Bâti de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- La Poste d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- Mesquita SARL UNIP – 5 rue de Choisy – 94400 Vitry-sur-Seine,
- S.M.P.P.B.

FAIT EN MAIRIE, LE 4 SEP. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 Val-de-Marne

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 4 SEP. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE N° 28 Val-de-Marne

Nathalie Leberthon